

Objet : Visite au Vietnam – Droits humains

Monsieur Emmanuel Macron  
Président de la République française

Paris, 21 mai 2025

Monsieur le Président de la République,

En amont de votre visite au Vietnam qui doit avoir lieu les 26 et 27 mai prochains, nos organisations souhaitent attirer votre attention sur la situation des droits humains dans ce pays. Elles vous demandent instamment d'y plaider en faveur de la libération des défenseurs et représentants de la société civile arbitrairement détenus ainsi que pour le retrait des législations restrictives, à tout le moins, de leur mise en conformité avec les instruments internationaux ratifiés par le Vietnam.

Deux décrets ont été adoptés fin 2024 qui renforcent le cadre répressif vietnamien. Le [décret 126](#) sur les associations impose une mainmise totale de l'État et du Parti communiste en violation du droit à la liberté d'association garanti par le PIDCP ratifié par le Vietnam. En vertu de ce décret, les autorités ont tout pouvoir pour intervenir à toutes les étapes de la vie des associations qui, en outre, doivent se conformer « aux politiques et directives du Parti ». Le [décret 147](#) sur les services et les informations en ligne, quant à lui, oblige les entreprises opérant au Vietnam à fournir les données personnelles, à surveiller et censurer tout contenu jugé « contre l'État » et à bloquer les utilisateurs, le tout à la simple demande des autorités.

Il ne s'agit ici que des derniers développements d'un arsenal législatif répressif dénoncé de longue date par l'ONU qui empêche les citoyens vietnamiens de s'associer ou de communiquer librement et punit de lourdes peines d'emprisonnement quiconque partage des informations jugées arbitrairement préjudiciables à l'État. Aujourd'hui, il y a plus de 200 prisonniers d'opinion au Vietnam, ce qui en fait la deuxième prison d'Asie du Sud-est.

Une majorité de ces prisonniers de conscience sont des défenseurs des droits humains, des chercheurs, des blogueurs ou de simples citoyens œuvrant dans des domaines comme la protection de l'environnement, le changement climatique, le droit du travail ou l'impact socio-économique des projets de développement et des agissements des entreprises. Par ces arrestations, le Vietnam entrave la participation de chacun aux affaires publiques en violation des engagements qu'il a pris auprès de ses partenaires internationaux, au premier chef l'Union Européenne (UE).

C'est pourquoi, sur la base de l'Accord de libre-échange entre l'UE et le Vietnam (EVFTA), nos organisations ont déposé plainte auprès de la Délégation générale au Commerce et à la Sécurité économique de la Commission européenne. Par cette plainte, nous souhaitons attirer l'attention sur l'ampleur du caractère « fermé » de l'espace civique et appeler l'UE à peser de son poids pour que le Vietnam respecte ses engagements.

En l'état actuel des choses, les États membres, les investisseurs et les entreprises européennes qui opèrent, investissent voire apportent une aide financière au Vietnam ne sont pas assurés que ce faisant, ils ne violent pas leurs engagements internationaux. Les contrats et appuis financiers que fournirait la France au Vietnam n'échappent nullement à ce risque.

Il est urgent que la situation des droits humains s'améliore. Aussi nous vous invitons instamment, lors de votre visite, à demander la libération immédiate et inconditionnelle des défenseurs et représentants de la société civile arbitrairement détenus. De telles requêtes ont démontré leur efficacité dans le passé, avec notamment les récentes libérations consécutives aux rencontres de haut niveau entre les États-Unis et le Vietnam.

Vous trouverez en annexe une liste de 40 cas documentés. Nous sommes particulièrement préoccupés par les cas suivants :

- **Phạm Đoan Trang**, journaliste indépendante, arrêtée en 2020 et condamnée à 9 ans de prison pour « *propagande contre l'État* » (article 88 du Code pénal de 1999). Le gouvernement vietnamien lui reproche ses rapports et publications concernant la pollution industrielle due à Formosa (2016), l'incurie des autorités à traiter les impacts sociaux et environnementaux des agissements des entreprises transnationales, ou encore l'accaparement des terres par l'État qui ont pu mener à des issues tragiques comme dans le cas de l'affaire de « Dong Tam ». Sa détention est considérée comme arbitraire par l'ONU (voir [A/HRC/WGAD/2021/40](#))
- **Đặng Đình Bách**, avocat arrêté en 2021 et condamné à 5 ans de prison, prétendument pour « *évasion fiscale* » (article 200 du Code pénal). Il était le directeur du Centre de recherche sur le droit et les politiques relatifs au développement durable (LSPD) et fournissait une assistance juridique pour les communautés victimes des conséquences néfastes des projets de développement : déversement de déchets, pollution (centrales thermiques au charbon), impact social,

NOUS SOMMES UNI-ES DANS LA LUTTE POUR UN MONDE JUSTE ET ÉQUITABLE.

FIDH FÉDÉRATION INTERNATIONALE POUR LES DROITS HUMAINS

17, passage de la Main d'Or | 75011 Paris | France

T. +33 1 43 55 25 18

FIDH.ORG

déplacement de population (91.000 personnes pour le projet hydroélectrique de Son La), etc. Lorsqu'il a été arrêté, il faisait campagne pour la participation de la société civile au DAG Vietnam (« Vietnam Domestic Advisory Group »), prévu pour surveiller la mise en œuvre de l'EVFTA. Sa détention est considérée comme arbitraire par l'ONU (voir [A/HRC/WGAD/2023/22](#))

- **Phạm Chí Dũng**, journaliste indépendant arrêté en 2019 et condamné à 15 ans de prison pour « *propagande contre l'État* » (article 117 du Code pénal). Son arrestation est intervenue deux jours après son [message vidéo](#) au Parlement européen lui demandant de retarder la ratification de l'EVFTA en attendant une amélioration de la situation des droits humains. Il plaide pour le développement du rôle de la société civile, la protection de l'environnement et une réforme du Code du Travail. Sa détention est considérée comme arbitraire par les experts de l'ONU pour qui sa condamnation est « *une tentative manifeste d'intimider ceux qui sont prêts à critiquer le gouvernement [...] réduire au silence ceux qui cherchent à [...] partager des informations avec autrui* » (voir [communiqué des experts de l'ONU du 14 janvier 2021](#))

En outre, nous vous demandons d'engager des discussions de haut niveau avec les autorités vietnamiennes sur les questions suivantes qui constituent un minimum pour un partenariat fondé sur les valeurs de l'Union Européenne et de la France :

- L'abrogation ou la mise en conformité à l'égard du droit international des dispositions vagues et fourre-tout relatives à la « *sécurité nationale* » dans le Code pénal, en particulier les articles 109, 117 et 331, qui servent à réprimer arbitrairement les défenseurs de l'environnement, du droit à la terre et des droits des travailleurs ;
- La mise en place d'un environnement favorable à l'épanouissement d'une véritable société civile, en commençant par le retrait du décret 126 sur les associations et de toute autre législation limitant la création, le fonctionnement et les droits des associations, dont celui d'obtenir des financements étrangers ; et par l'adoption d'une loi sur les associations conforme au droit international sur la liberté d'association ;
- Les questions soulevées par les défenseurs des droits humains et représentants de la société civile arbitrairement détenus, notamment : le sort des victimes des pollutions industrielles, comme celle de Formosa, et des projets de développement, comme le barrage hydroélectrique de Son La, l'accaparement des terres, la transition énergétique ou encore la ratification de la Convention 87 de l'OIT garantissant le droit d'établir des syndicats libres et indépendants.

Pour finir, nous souhaitons exprimer notre préoccupation concernant votre récente prise de position sur la Directive européenne sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, qui oblige les grandes entreprises opérant dans l'UE à respecter les exigences sur les droits humains et la protection de l'environnement. Cette directive est très importante et nous vous demandons de reconsidérer votre position car elle mine des normes cruciales pour une conduite responsable dans le monde des affaires, notamment au Vietnam où les entreprises européennes ne doivent pas se faire les complices des atteintes aux droits humains et à l'environnement.

Dans l'optique d'approfondir cet échange, nous sollicitons respectueusement un entretien auprès de vos équipes diplomatiques, à leur meilleure convenance. Dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, en l'assurance de notre très haute considération.

Eleonore Morel,  
Fédération internationale pour les droits humains (FIDH),  
Directrice Générale

Sam Dick,  
Global Witness, Co-directeur des campagnes.

Penelope Faulkner,  
Comité Vietnam pour la défense des droits de l'Homme  
(VCHR), Présidente

Scot Bower,  
Christian Solidarity Worldwide (CSW), Directeur Général

NOUS SOMMES UNI·ES DANS LA LUTTE POUR UN MONDE JUSTE ET ÉQUITABLE.

FIDH FÉDÉRATION INTERNATIONALE POUR LES DROITS HUMAINS

17, passage de la Main d'Or | 75011 Paris | France

T. +33 1 43 55 25 18

FIDH.ORG